



CONSEIL COMMUNAL  
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 6 juin 2024 *SH*

**Procès-Verbal du  
Conseil Communal  
Du 6 juin 2024 à 20h00  
À la salle du Conseil**

**Présidence** : Monsieur Cédric FRUTIG

**30 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués**

**7 membres sont excusés** : Mme Céline BOURGEOIS, M. Romain BOURGEOIS, M. Daniel CORNU, M. André EICHER, M. Didier MATH, M. François THEINTZ, M. Esteban URIARTE

**23 membres sont présents**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

---

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 20h00.

En préambule, **M. Le Président** regrette le grand nombre de conseillers excusés aujourd'hui, sachant que la date a été fixée en avance et transmise le 13.03.2024 ! Il a bien conscience qu'il s'adresse aux conseillers présents et le regrette, mais ainsi, cela sera protocolé.

Il donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024
2. Préavis N° 04/2024 : Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2023
3. Election du bureau du Conseil :
  - un Président
  - un 1<sup>er</sup> Vice-Président
  - un 2<sup>ème</sup> Vice-Président
  - deux scrutateurs
  - deux scrutateurs suppléants
4. Nomination des commissions permanentes :
  - Commission de gestion
  - Commission de recours en matière de sentences municipales
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du bureau
7. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité moins une abstention.

### 1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024*

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 29.05.2024. **M. Le Président** met le procès-verbal en discussion.

A l'unanimité moins 2 abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 13.03.2024 tel que rédigé.

### 2. *Préavis N° 04/2024 : Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes communaux 2023*

**M. Jean-François TRIPOD**, rapporteur, donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du préavis N° 04/2024 (*rapport envoyé en annexe à la convocation*). En conclusion, la commission invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté.

**M. Le Président** le remercie et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

**M. Jean-François TRIPOD** suppose que l'absence de question peut s'expliquer par les documents remis par la Municipalité qui sont extrêmement détaillés, il l'en remercie.

**M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°04/2024, soit :

- d'adopter les comptes 2023 tels que présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité, à la Commission de gestion, ainsi qu'au Boursier.

**M. Jean-François TRIPOD** demande si le document intitulé « procès-verbal de l'examen des comptes par la commission de gestion » doit impérativement être envoyé avec les comptes ?

**M. Pierre-Denis PELLET, Boursier**, explique que cela a toujours été le cas jusqu'à aujourd'hui, il en fera la demande auprès de la préfecture.

### 3. *Election du bureau du Conseil :*

- un *Président*
- un *1<sup>er</sup> Vice-Président*
- un *2<sup>ème</sup> Vice-Président*
- deux *scrutateurs*
- deux *scrutateurs suppléants*

**M. Le Président** explique qu'il ne souhaite pas continuer. Lorsqu'il s'était présenté en tant que Président du Conseil, il avait informé ne pas vouloir rester en place pour toute la législature, mais étant donné que personne ne souhaite se présenter, **M. Cédric FRUTIG** accepte de se représenter pour une dernière année. Il est élu tacitement. Il remercie l'assemblée pour sa confiance mais la prie de réfléchir à une autre candidature pour la prochaine élection de juin 2025. Il est applaudi.

Le bureau du Conseil est désormais constitué comme suit, membres élus tacitement

Président	Cédric FRUTIG	2021
1 <sup>er</sup> Vice-Président	Pierre-Alain PACHE	2023
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Romain BOURGEOIS	2024
Scrutateur	Frédéric PELLET	2021
Scrutateur	Raoul PELLATON	2022
Scrutateur suppléant	Lionel PELLET	2023
Scrutateur suppléant	Sébastien PELLET	2024

### 4. *Nomination des commissions permanentes :*

- *Commission de gestion*
- *Commission de recours en matière de sentences municipales*

Les membres des deux commissions sont élus tacitement :

Commission de gestion :

Rapporteuse	Céline BOURGEOIS	2021
Membre	Laure LEOPIZZI ROMANO	2021
Membre	Denis PELLET	2021
Membre	Vincent SPYCHER	2022
Membre	Bastien PELLET	2023
Suppléant	Didier MATH	2023
Suppléant	François PELLET	2024

Commission de recours en matière de sentences municipales :

Membre	Alain ZBINDEN	2021
Membre	Florian ROY	2021
Membre	Béatrice FLEURY	2021
Suppléant	Philippe SAAVEDRA	2022
Suppléant	Sébastien PELLET	2023

## 5. *Communications de la Municipalité*

**M. Pierre-André PELLET, Syndic**, excuse **Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale**, qui n'a pas pu être présente lors de la séance de ce soir.

**Frank NUSSABUM, Municipal**, informe que les travaux dans l'Auberge avancent bien et devraient être terminés en juillet. La Municipalité a reçu plusieurs candidatures et espère conclure un contrat de bail dans les prochains jours. La date de début de contrat n'est pas encore connue.

**Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale**, donne des nouvelles du projet de réfection des bâtiments communaux au centre du village. Des derniers contrôles ont eu lieu, des préavis auprès du département « Monuments et Sites » ont été demandés. Tout est en ordre et l'architecte est en train de finaliser le dossier de Mise à l'Enquête qui devrait être déposée très prochainement.

Un changement est à déclarer par rapport au projet qui avait été présenté, il s'agit du parking situé à côté du cimetière, qui a été abandonné. Il y aura bien 2.5 places par logement comme requis, mais toutes les places seront situées au centre du village, auprès des bâtiments communaux. Il n'y aura pas de nouvelle présentation suite à cette modification, sachant que tous les habitants qui le désirent, pourront se rendre à la Commune, consulter les plans intégrant la mise à l'enquête.

## 6. *Communications du bureau*

**M. Le Président** prend la parole.

### FORMATION D'UNE COMMISSION AD'HOC :

Le bureau a reçu la demande de former une commission chargée d'étudier la révision du règlement sur les taxes de séjour et des résidences secondaires. Elle devrait être formée de trois personnes ; MM François PELLET, Sacha PASQUIER et Sébastien DEGLISE sont volontaires, ils sont remerciés.

### VOTATIONS:

Les prochaines auront lieu le 8 juin.

### PROCHAINES SÉANCES :

- 10 octobre 2024 à 20h00

- 12 décembre 2024 à 19h00 et suivie du repas à l'Auberge

## 7. *Propositions individuelles*

- En réponse à **Mme Béatrice FLEURY, Frank NUSSABUM, Municipal**, informe que les locataires de la villa communale ont résilié leur contrat et sont partis. De nouveaux locataires sont annoncés pour le 1<sup>er</sup> août 2024. Dans l'intervalle des petits travaux de rafraîchissement vont être entrepris.
- Après plusieurs demandes liées à la recherche de nouveaux tenanciers pour l'Auberge, **Frank NUSSABUM, Municipal**, et **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, expliquent que plusieurs candidats ont été rencontrés et qu'aucune réponse ne leur a encore été donnée. Par respect envers les candidats et pour éviter qu'ils ne l'apprennent par un autre biais, aucun nom ne sera divulgué ce soir. Toutefois, ils confirment que la cuisine de l'Auberge devra être régionale, du terroir et qu'il est demandé d'avoir un plat type brasserie accessible à tout un chacun en pensant aux sociétés locales.  
En outre, il a bien été tenu compte des différentes situations passées lors des analyses des candidatures et de la recherche. Tout est mis en œuvre pour ne pas retomber dans des schémas passés et trouver un repreneur qui fasse vivre l'Auberge le plus longtemps possible.
- **M. Denis PELLET**, revient sur l'information de **Mme LADOR HERTIG**, relative au projet de réfection des bâtiments communaux. Si la mise à l'enquête se passe pour le mieux, une demande de crédit sera à adopter puis les travaux débiteront rapidement ensuite ?

**Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale**, répond que la mise à l'enquête est affichée trois semaines au pilier mais des démarches administratives, échanges et retours avec l'état ramènent ce processus à environ trois mois. Ensuite, une fois le crédit validé, il y aura un gros travail pour l'architecte, qui est la réalisation des plans d'exécution. Selon elle, les travaux ne devraient pas débiter en 2025 mais après. Elle précise ensuite, en réponse à **M. François PELLET**, que sauf erreur, le crédit adopté par le Conseil permettait de mener le projet jusqu'à la

mise à l'enquête. Il conviendra donc ensuite, de soumettre une nouvelle demande de crédit avant de débiter les travaux.

- **M. Sacha PASQUIER** demande des précisions quant aux travaux en cours sur l'ancienne route de l'Etraz. Certains de ses voisins de quartier sont en train de faire recours et il demande des informations à ce propos.

**M. Carlos ALVES, Municipal**, explique qu'il s'agit de travaux initiés par la Commune de Lavigny, suite aux plaintes des résidents bordant cette route sur la commune de Lavigny. En effet, ceux-ci se plaignent que trop d'usagers empruntent cette route pour aller à Aubonne pour éviter de passer par la route de l'Etraz. La route sera donc fermée après le pont, côté Aubonne. Seuls les piétons, cyclistes et vélomoteurs pourront emprunter le pont. Initialement le projet visait la fermeture de la route côté Lavigny, ce qui aurait engendré de gros risques pour les habitants du quartier situé au bord de l'Aubonne, qui auraient dû rejoindre la route de l'Etraz sur l'autre pont situé au Nord. Une intersection qui s'avère bien plus dangereuse.

**M. PASQUIER** indique que cette intersection devra être empruntée par ces habitants lorsqu'ils devront rejoindre Aubonne, et la visibilité est très mauvaise en raison des arbres. Il regrette que des tels travaux aient été initiés sur la seule base que la loi ne peut pas être faite respectée sur cette route qui est réservée aux riverains uniquement.

**M. ALVES** informe qu'il s'agit d'une phase test. Il invite les résidents de ce quartier mécontents à faire part de leurs retours et oppositions à la fin de cette phase test et transmettre ce qui ne va pas selon eux.

- **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO** a vu le bus prendre la route de contournement pour redescendre sur St-Livres et demande si c'est quelque chose de nouveau.

**M. Pierre-André PELLET, Syndic**, explique que des tests vont avoir lieu en ce sens. Le but étant que les bus ne traversent le village que dans un seul sens, cela évitera la manœuvre de recul qui a lieu à la Grande-Salle et de croiser les bus dans le village où les rues sont parfois étroites. Le responsable de l'état de Vaud n'y est pas très favorable, car la vitesse moyenne de la route de contournement est d'environ 95 km/h et cela pourrait créer un danger que de faire rouler les bus à cet endroit, à une vitesse moindre.

- **M. Sébastien PELLET**, demande si les rigoles longeant la route des Sergères peuvent être nettoyées correctement afin d'éviter les débordements fréquents en cas de pluies.
- **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO** relate qu'à Villars-Sous-Yens, l'Aubergiste a obtenu l'autorisation d'installer quelques tables sur le parvis de l'église. Elle demande si cela pourrait être réalisable à St-Livres.
- **Mme Laure LEOPIZZI ROMANO** revient sur la rénovation des façades de la Grande-Salle. Ces travaux devaient attendre la réalisation du projet de réfection du centre du village. Etant donné que ce projet ne débiterait visiblement pas avant 2026, serait-il possible dans l'intervalle d'envisager la réfection des façades de la Grande-Salle ?
- **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, informe prendre note de ces trois demandes.
- **M. François PELLET**, constate que les résultats d'analyse de l'eau ne sont plus affichés au pilier public et se demande pour quelle raison.

**M. Carlos ALVES, Municipal**, répond qu'ils sont affichés deux fois par année, selon normes en vigueur. Toutefois, la Commune continue ses analyses mensuelles et les 3-4 derniers mois sont plutôt positifs puisque le taux était en diminution soit entre 28 et 29. Ceci pourrait s'expliquer par la période pluvieuse que nous traversons. Les relevés de métabolites de chlorothalonil sont légèrement meilleurs également.

Des discussions sont en cours entre MandaTerre et les agriculteurs de la Commune de Bière qui cultivent sur le bassin versant. Il y a lieu de convenir du montant des indemnités à leur verser en compensation. Si aucun arrangement n'est trouvé en ce sens il semble qu'il n'y ait pas d'autre solution.

- **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, informe qu'à compter d'aujourd'hui, seul le pilier public du centre du village sera utilisé. Celui situé vers la fontaine des lessiveuses a été vandalisé (l'auteur du dégât est inconnu) et sera ôté.

M. Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement. Il clôt l'assemblée à 20h50.

Le Président

La Secrétaire

Cédric FRUTIG

Sabine HÉDIGUER